

Séance ordinaire du 27 septembre 2021

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le lundi vingt-sept septembre deux mille vingt et un à seize heures dix-huit, par visioconférence.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Clément Genest et Janet Jones, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, Dominic Deslauriers, directeur général adjoint – développement durable, Christian Tanguay, directeur général adjoint – services administratifs, Johanne Lapointe, directrice du Bureau de la mairie, et Marlyne Turgeon, greffière.

CE-2021-10-07

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 27 septembre 2021.

CE-2021-10-08

Approbation du procès-verbal de la séance du 21 septembre 2021

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 21 septembre 2021.

CE-2021-10-09

Aides financières au bénéfice d'organismes de la communauté

[Document d'aide à la décision GRE-2021-037](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accorder les aides

financières aux organismes de la communauté, telles qu'elles sont indiquées en annexe à la fiche de prise de décision GRE-2021-037, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

CE-2021-10-10

Protocole des conditions de travail des cadres

[Document d'aide à la décision GCH-2021-074](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accepter le *Protocole des conditions de travail des cadres*, pour une durée de sept ans, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision GCH-2021-074, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2021-10-11

Protocole des conditions de travail des professionnelles non syndiquées et des professionnels non syndiqués

[Document d'aide à la décision GCH-2021-075](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accepter le *Protocole des conditions de travail des professionnelles non syndiquées et des professionnels non syndiqués*, pour une durée de sept ans, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision GCH-2021-075, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2021-10-12

Levée de la séance

La séance est levée à 16 h 34.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif
